

PROCEDURE D'INTERVENTION DE PREMIERS SOINS SUR LE CST

Ce document a pour objectif de fournir des informations sur les rôles et responsabilités des différents membres de la communauté universitaire en matière de premiers soins ou d'accès à du matériel de premiers soins. Il spécifie les exigences minimales pour la fourniture de services de premiers soins au sein de l'Université, selon les analyses de risque appropriée et comprend:

- les dispositions universitaires pour les secouristes formés;
- emplacement et contenu suggérés des trousse de premiers secours sur le campus;
- Exigences minimales pour les kits de premiers secours et les secouristes du campus; et
- Exigences en matière de rapport et de notification.

Numéros de téléphones utiles :

Croix rouge libanaise	140
Défense civile	125
Pompiers	175

PROCÉDURES

Première personne sur la scène

Toute personne qui est la première à arriver ou rencontrer sur les lieux un incident médical, blessure, maladie soudaine ou autre DOIT:

- Évaluer la situation rapidement - rechercher le danger;
- Vérifier s'il existe un danger pour vous-même, pour le malade ou pour autrui avant de fournir une assistance quelconque;
- S'il est sécuritaire de le faire, éliminer le danger OU éloigner la victime du danger ;
- identifier autant que possible la nature de la blessure ou de la maladie; s'il le juge opportun, appeler éventuellement une ambulance,
- Rester serein avec le malade et l'aider au mieux de ses capacités jusqu'à ce qu'il soit dans les mains d'un secouriste ou un professionnel de la santé;

Appel d'une assistance médicale selon le lieu, la période et la présence des responsables pendant la journée :

- Appelez un responsable de votre institution ou
- Les surveillants du campus ou
- L'administration du CST, tel fixe : 01/421301/2 ou en interne 3301/2 ou
- Un des gardiens de sécurité le plus proche (accueil du campus)
- A défaut, appelez le numéro de téléphone 01/421304/9 ou en interne 3304/9 pour passer les informations suivantes éventuellement:
 - Nom et prénom du malade

- Institution
- Lieu de l'incident
- Description brève de la situation

Appel d'un professionnel de la santé ou d'un secouriste

- La première personne notifiée en position de responsabilité diffuse un message sur un groupe WhatsApp créé à cet effet.
- Le professionnel de santé ou secouriste le plus proche précipite vers les lieux avec notification de son déplacement sur WhatsApp.
- Il décide immédiatement de la situation pour appeler une ambulance si le cas exige
- Il demande à une personne de ramener la trousse de premiers soins de l'infirmierie ou décide de déplacer le malade à l'infirmierie.
- Il applique les premiers soins.
- Le professionnel de santé ou secouriste concerné notifie sur le groupe WhatsApp l'issue de l'incident.
- Si envoi à l'urgence de l'hôpital, l'institution concernée doit notifier le service d'assurance de l'USJ pour l'avertir de l'arrivée du malade.

NB :

Les clés de l'infirmierie qui contient les équipements de premiers soins se trouvent :

- A l'administration du CST
- Avec le surveillant
- A défaut, accueil du campus (kiosque ou concierge)

A savoir un groupe WhatsApp est créé contenant les numéros de téléphone de

- Administrateur CST (Administrateur du groupe WhatsApp)
- Tous les doyens et directeurs
- Tous les responsables concernés par cette procédure
- Les secouristes confirmés
- Les professionnels de santé